LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans. C'est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) avec une période d'essai de 2 mois.
L'apprenti est salarié de l'entreprise à part entière, l'apprenti se forme alternativement en entreprise et au sein de l'établissement de formation. Il acquiert des connaissances théoriques qu'il met en pratique et confronte régulièrement aux réalités du terrain.
L'étudiant est encadré simultanément par un maître de stage en entreprise et un tuteur universitaire.
L'employeur est tenu d'assurer dans l'entreprise la formation professionnelle de l'apprenti. Il lui confie des activités, définies entre le responsable pédagogique de l'établissement et son maître d'apprentissage, en cohérence avec le métier visé et le diplôme préparé. Le salaire versé à l'apprenti est exonéré totalement ou partiellement des charges patronales. L'entreprise bénéficie des aides financières de La Région et verse une partie de sa taxe d'apprentissage au centre de formation d'apprentis (CFA).

- **Pour plus de renseignement sur le site de FORMA SUP : http://www.formasup-arl.fr/ou adressez-vous à : idpi@univ-lyon3.fr**

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

C'est un contrat de travail à temps plein ou à temps partiel à durée déterminée ou indéterminée. Le contrat est compris entre 6 et 12 mois (renouvelable sous certaines conditions). Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

- **Pour plus de renseignement, adressez-vous à : idpi@univ-lyon3.fr**

PARTENAIRES

SUIVEZ- NOUS SUR

Manufacture des Tabacs — Campus des **Quais** — Campus de **Bourg-en-Bresse**

WWW.**UNIV-LYON3**.FR

UNIVERSITE **JEAN MOULIN** LYON III
FACULTÉ DE **DROIT**

Licence professionnelle métiers de l'immobilier

GESTION ET DÉVELOPPEMENT DE PATRIMOINE IMMOBILIER EN ALTERNANCE

VOUS RECHERCHEZ
UNE **FORMATION D'EXCELLENCE**
EN DROIT IMMOBILIER ?
C'EST POSSIBLE AVEC L'**IDPI** !

UNIVERSITÉ LYON III JEAN MOULIN | FACULTÉ DE DROIT IDPI INSTITUT DE DROIT PATRIMONIAL ET IMMOBILIER

Licence professionnelle métiers de l'immobilier

GESTION ET DÉVELOPPEMENT DE PATRIMOINE IMMOBILIER

EN ALTERNANCE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette licence est de former des cadres intermédiaires du secteur du logement social (collectivités territoriales, organismes publics ou privés du logement social (OPAC, OPH, collecteurs du 1% logement...), ainsi que les agences sociales, voire des associations agissant en matière de logement). Elle doit permettre à ces futurs professionnels d'assurer la gestion et le développement du patrimoine immobilier d'un acteur du logement social, lequel peut être un acteur public ou privé.

La licence est articulée autour de deux axes qui sont présents dans son intitulé :

- la gestion du patrimoine d'un opérateur social, ce qui présente une double dimension : la gestion du patrimoine dans sa stratégie globale (biens mis en accession sociale à la propriété/location...), les droits et obligations d'un opérateur et propriétaire de ce secteur, tant dans un aspect juridique, de gestion que fiscal, et la gestion du bien immobilier composant le patrimoine (gestion locative/copropriété).
- le développement du patrimoine immobilier : mise en place d'une opération immobilière (stratégie de développement), montage d'une opération immobilière, identification et traitement des risques...

Les thèmes sont traités de manière transdisciplinaire : droit, gestion, communication pour l'essentiel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Les candidats doivent au moins maîtriser l'une des compétences d'entrée et avoir un profil :
  - Juridique : Licence 2 en droit, DUT carrières juridiques, BTS métiers du notariat, BTS professions immobilières...
  - Gestion : Licence 2 à l'IAE...
  - Sciences dures avec une formation donnant des compétences en bâtiment, construction-urbanisme, développement durable...,
  - Univers du social : BTS Économie sociale et familiale.

- Filière sélective : Les candidats sont soumis à un examen de leur dossier par la commission pédagogique. La sélection s'effectue en deux temps : examen du dossier, puis entretien avec un jury pour ceux sélectionnés sur dossier. L'inscription n'est définitive qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

RYTHME ÉTUDES/ALTERNANCE

La formation est annuelle, débutant le 1er septembre et s'achevant en septembre de l'année suivante.
Cette licence en alternance démarre par une période d'immersion en entreprise de quinze jours en début de formation se poursuivant par quinze jours à l'Université.
Le rythme de l'alternance est ensuite d'une semaine en entreprise, une semaine à l'Université.

CONTENU DE LA FORMATION

La licence professionnelle vise à donner une formation approfondie dans le domaine du logement social. :

1er SEMESTRE

UNITÉ DE CONTEXTUALISATION
(Méthodologie du travail, Droit de la vie économique, Droit du travail, Module d'introduction au droit immobilier privé et social, les acteurs de l'immobilier privé et social, Législation de l'immobilier privé et social, module d'introduction à la vie économique du secteur immobilier privé et social)

FONDAMENTAUX DU DROIT
- Droit du patrimoine (biens-droit patrimonial de la famille)
- Droit des obligations (contrats –responsabilité)
- Droit de la copropriété
- Location et gestion locative
- Assurances liées à la gestion de patrimoine immobilier
- Fiscalité liée à la détention et à l'exploitation du patrimoine
- Ateliers transversaux

FONDAMENTAUX DE GESTION
- Gestion des ressources humaines et sociales
- Gestion de projets
- Comptabilité de la copropriété et de la gestion locative
- Fondamentaux de communication
- Techniques d'expression écrite et orale

2nd SEMESTRE

FONDAMENTAUX SUR LES MODALITÉS DU DÉVELOPPEMENT
- Stratégie de développement du patrimoine immobilier (aspects juridique et fiscal)
  Montage d'une opération immobilière (acteurs du montage, approche financière, comptable et commerciale)
- Droit des marchés publics
- Droit de l'urbanisme
- Droit de la construction
- Fiscalité liée à la construction et à l'acquisition
- Anglais
- Travaux dirigés transversaux

FONDAMENTAUX SUR LE TRAITEMENT DES RISQUES
- Assurances liées au développement du patrimoine
- Gestion de la sûreté et de la sécurité des biens et des personnes
- Gestion des conflits

Et la rédaction d'un mémoire

DÉBOUCHÉS

Les étudiants en sortie de licence peuvent accéder à des postes d'assistant ou de collaborateurs (cadres intermédiaires) pour les organismes de logement social au sein des services suivants :

- Maîtrise d'ouvrage (assistant en montage d'opération immobilière par exemple)
- Maintenance et entretien de patrimoine,
- Gestion de programmes immobiliers, d'unité de gestion immobilière
- Gestion locative sociale
- Gestion de proximité
- Accession sociale à la propriété et copropriété
- Et enfin dans des services supports : services achats, finance et contentieux principalement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- A remplir sur notre site internet : idpi.univ-lyon3.fr
  À partir de fin mars / début avril
- Sélection des dossiers : début mai
- Entretien : mai

IDPI
15, Quai Claude Bernard I 69007 Lyon
Tél. : 04 78 78 73 07
Courriel : idpi@univ-lyon3.fr
Site : idpi.univ-lyon3.fr

Responsable pédagogique :
Béatrice BALIVET
Directeur adjoint de l'IDPI

Responsable administratif :
Florence BERNIGAUD
florence.bernigaud@univ-lyon3.fr
Tél. : 04 78 78 73 07